Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° NOR : MENH2611003N du 26/06/2026 parue au BO n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/07/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4478, en Lettres modernes, de la composante UFR Lettres et Arts est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	COUSIN	GUILLAUME	MCF	9
Mme	JACQUART	VIRGINIE	AGREGE	H0202
Mme	LAVAUD	MARTINE	PR	9
M.	RAVIEZ	FRANCOIS	MCF	9
Mme	THOIZET	EVELYNE	PR	9
Mme	WEBER	ANNE-GAELLE	PR	10

Article 3 : Madame Martine Lavaud est nommée présidente de la commission d'affectation et Madame Evelyne Thoizet est nommée vice-présidente de la commission d'affectation.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente,

Signé le vendredi 23 octobre 2026,
A 14:47:41
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente